Croisière « zen » à Komodo (4 jours)



Jours: 4

Prix: 650 EUR

Vol international non inclus

Confort: ★★★★

Difficulté: ★☆☆☆☆

► Plages et Littoraux ► Snorkeling

◆ Charme et bien-être ◆ Croisière

L'archipel de Komodo offre des paysages balnéaires dignes de cartes postales de rêve. Vous irez également à la rencontre du fameux dragon, énorme varan qui peut être l'un des derniers survivants de l'époque des dinosaures!

Jour 1. Parc National de Komodo



Labuan Bajo 9

â.

Île de Kalong 9

 Accueil à l'aéroport de Labuan Bajo, puis transfert vers le port où vous embarquez à bord de votre goélette privatisée pour une sublime croisière sur les eaux cristallines du parc national de Komodo.

Vous êtes accompagnés de votre guide, votre cuisinier et l'équipage du bateau. Vous débutez votre croisière et naviguez en direction de l'île de Kelor pour y découvrir ses fonds marins offrant de sublimes coraux et des poissons d'une étonnante diversité.

Puis vous mettez les voiles vers l'île de Kalong, constituée en grande partie de mangroves et où des milliers de chauve-souris ont l'habitude de se réfugier le jour.

A la tombée de la nuit, vous observez donc ce véritable « *nuage noir* » se mettre en branle et se diriger vers la grande île de Flores, à l'est, afin de se nourrir principalement de fruits.

▶ Petit déjeuner
 Préparé par l'équipe
 ▼ Dîner
 Préparé par l'équipe
 ★ Hébergement
 Préparé par l'équipe
 ★ Nuit à bord

Jour 2. Dragons de Komodo



 Après le petit-déjeuner vous poursuivez votre navigation vers l'île de Rinca. Le peuple Bajo y habite dans des maisons sur pilotis, vivant exclusivement des produits de la mer. Vous partez en promenade y pister les fameux « dragons » de Komodo et autres cerfs, singes, buffles et chevaux sauvages, le tout dans un décor où le vert de la savane se marie au bleu des criques et des baies.

A votre retour sur le bateau vous mettez le cap sur la célèbre « **Pink Beach** ».

Petit déjeuner
 Préparé par l'équipe
 ▼I Déjeuner
 Préparé par l'équipe
 ▼ Dîner
 Préparé par l'équipe

Jour 3. Dragons de Komodo



lle de Siaba Besar ♥

Komodo **♀**

 En début de matinée, le bateau appareille pour l'île de Komodo, où, encadrés par des rangers, vous approchez une nouvelle fois les fameux dragons, les plus grands varans au monde, qui semblent être les derniers témoignages de la préhistoire. Après-midi de repos sur une petite île.

■ Petit déjeuner
Préparé par l'équipe

₩ Déjeuner Préparé par l'équipe

▼ Dîner Préparé par l'équipe

★ Hébergement Nuit à bord

Jour 4. Raies Manta



Komodo **♀** <u>â</u> - **②** 3h Labuan Bajo **♀** Au petit matin, vous profitez de la relative fraicheur ambiante pour une promenade sur l'île de Komodo, d'où vous apercevez le bateau au mouillage dans les eaux turquoise de la baie.

Puis vous mettez le cap vers le fameux « *Manta Point* », où les raies Manta aiment se faire « nettoyer ». Possibilité de nager à proximité (en gardant toutefois une distance de sécurité) et observer ce « ballet » que représente la danse majestueuse de ces impressionnants animaux marins.

• Enfin, vous reprenez la route du port de Labuan Bajo.

A votre arrivée au port, transfert vers l'aéroport pour votre vol retour vers Denpasar.

Petit déjeuner

Préparé par l'équipe

Carte itinéraire



Tarif par personne pour un circuit privatisé

2-2	3-5	6-9
1150 EUR	795 EUR	650 EUR

TARIFS NETS PAR PERSONNE (valides jusqu'en décembre 2024) par personne avec cabine climatisée et salle de bain partagée sur la goélette.

Pour les tarifs avec cabine climatisée et salle de bain privée sur la goélette voir le tableau ci-dessous :

Participants|2|3-5|6-10 :---:|:---:|:---: Prix par personne|1425€|1175|1050

Inclus

- · Guide francophone
- Transferts terrestres en véhicule privé et climatisé
- · Transferts maritimes
- Hébergements en pension complète à bord du bateau
- Repas tels qu'indiqués dans l'itinéraire ci-dessus
- Entrées de sites
- Donations
- Eau minérale et complément énergétique pendant les jours de marche

Non inclus

- Aérien international et vols domestiques
- Assurance & assistance
- · Visas & taxes d'aéroport éventuels
- Boissons, dépenses personnelles & pourboires
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans « Inclus »

Informations supplémentaires

Conditions générales de vente

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quotepart des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

CAP EXPLORER: La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage!

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.